

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



**ENREGISTREMENT:** Toute personne doit s'enregistrer à la Réception à son arrivée, en indiquant en détail tous les éléments soumis à tarification.

**OBJETS DE VALEUR:** L'entreprise n'est pas responsable des objets de valeur n'ayant pas été consignés à la Réception. De même, elle n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans n'importe quel type de logement, que ce soit en emplacement, bungalow ou chambre.

**CONTRÔLE:** Conservez la feuille d'enregistrement qui vous est remise à votre arrivée, vous devez pouvoir la présenter à n'importe quel membre du personnel à sa demande et en aurez besoin pour payer à la Réception au moment de votre départ. Par ailleurs, vous devrez rendre la carte d'accès et la clé du logement dans le même état qu'elles vous ont été remises.

Le coût additionnel pour une carte perdue ou cassée est de 10€.

Le coût additionnel pour une clé de bungalow ou de chambre perdue est de 10€.

Le coût additionnel pour une clé d'emplacement perdue est de 1€.

**HEURES DE SILENCE:** Pour assurer un agréable séjour et le repos de tous nos clients, les heures de silence établies sont de 01:00-8:00h la nuit, et aussi de 15:00-17:00h en été.

**CIRCULATION:** La vitesse de circulation à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h.

Entrer ou sortir du camping est interdit entre 00:00-08:00h, de même que circuler en véhicule à l'intérieur, la circulation à pied est la seule autorisée.

**EMPLACEMENTS:** À votre arrivée, il vous sera assigné un emplacement. Si vous aviez une autre préférence, vous devriez consulter la Réception avant de vous installer sur un autre emplacement ou d'utiliser les toilettes de celui assigné. Dans la mesure du possible, et après notification et acceptation à la Réception, vous disposerez du site souhaité.

Vous utiliserez exclusivement l'emplacement assigné, l'invasion d'emplacements voisins est interdite, de même que la délimitation par n'importe quel type de construction.

Le client est responsable du nettoyage et de la conservation de la salle de bain individuelle de l'emplacement pendant son séjour.

Toute l'installation (caravane, camping-car ou véhicule) doit être stationnée sur l'emplacement afin de permettre la bonne circulation dans les allées et l'accès au reste des emplacements.

La puissance électrique maximale disponible est de 15 Ampères.

**BUNGALOWS:** Le client est responsable du nettoyage et de la conservation du bungalow pendant son séjour. Les véhicules doivent être stationnés à côté du bungalow, de façon à permettre la bonne circulation et l'accès au reste du camping.

**CHAMBRES:** Le client est responsable de la conservation de la chambre pendant son séjour. Si vous souhaitez que le ménage soit fait, vous devrez placer la pancarte verte sur votre porte avant 12:00h. Les véhicules doivent être stationnés dans la zone dédiée, de façon à permettre la bonne circulation et l'accès au reste du camping.

**HORAIRE D'ENTRÉE/SORTIE:** L'heure d'entrée, pour n'importe quel logement, est à partir de 14:00h le jour d'arrivée et l'heure de sortie est jusqu'à 12:00h le jour de départ.

Si vous souhaitez occuper le logement avant 14:00h ou prolonger votre séjour après 12:00h, vous devriez consulter les possibilités et conditions antérieurement avec la Réception.

Une journée tarifable est comprise entre 14:00h le jour d'arrivée et 12:00h le jour de départ. Si la sortie se produisait postérieurement, une journée de séjour supplémentaire serait facturée.

**VISITES:** L'entrée à n'importe quel type de logement est exclusivement réservée aux clients enregistrés. L'entrée sans enregistrement et paiement préalable à la Réception est interdite.

Pour accéder à n'importe quel logement (bungalow, chambre ou emplacement), même dans le cas d'une visite, toute personne doit s'enregistrer à la Réception en présentant ses documents d'identité et payant le tarif de la saison correspondante.

**ENVIRONNEMENT:** Afin de maintenir les installations en bon état, vous êtes prié d'utiliser les poubelles réparties dans tout le camping, ainsi que les conteneurs situés à l'extérieur pour le recyclage.

**ANIMAUX:** Les animaux doivent être attachés et sous le contrôle et la responsabilité de leurs maîtres en permanence. Le maître est responsable sur les plans civil et économique du comportement de son animal et des dommages qu'il pourrait occasionner à autrui ou aux installations. L'animal doit avoir une muselière et une puce électronique. Les chiens considérés de race dangereuse sont interdits. Pour plus d'information consultez notre politique d'admission d'animaux de compagnie.

La Direction vous fait savoir que toute installation (tente, caravane ou camping-car) laissée abandonnée plus d'un mois, sans en avoir préalablement averti la Réception, sera retirée sans possible revendication de propriété.

**Les règles précédentes sont à respecter par tous les utilisateurs de cet établissement touristique. En cas de doute, veuillez consulter la Réception.**